

# **Nombre de formations destinées aux professionnels sur le patrimoine bâti (professionnels = employés communaux/salariés/élus)**

## **Description**

Cet indicateur précise le nombre de formations mises en œuvre par le syndicat mixte du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, les communes et communautés de communes du territoire, par les associations spécialisées ou organismes professionnels du Nord-Pas de Calais.

Il s'agit de formations sur l'éco-rénovation et/ou la restauration du patrimoine bâti ancien (avant 1948) à destination des élus et des professionnels (toutes personnes salariées : artisans, agents des collectivités, personnes en réinsertion) susceptibles d'exercer sur le territoire du Parc.

On entend par éco-rénovation le fait de rénover un bâtiment en l'adaptant aux nouvelles réglementations thermiques. Ainsi, les travaux ont lieu en tenant compte de l'environnement (bioclimatisme, intégration paysagère), de la provenance et mode de fabrication des matériaux employés (matériaux naturels à faible impact environnemental, ou adaptés aux problématiques des matériaux traditionnels), et en utilisant des énergies renouvelables pour rendre le bâtiment plus économe en

ressources (chauffage, éclairage, eau, etc.).

On entend par restauration le fait de restaurer à l'identique ou en veillant à une certaine harmonie architecturale. Il s'agit de redonner à un bâtiment sa cohérence historique et architecturale en lien avec les caractères identitaires du territoire et son environnement. Si la restauration doit modifier l'usage du bâtiment, celle-ci se fera en respectant ces caractéristiques.

Somme des formations destinées aux professionnels sur le patrimoine bâti (professionnels = employés communaux/salariés/élus) susceptibles d'intervenir sur le territoire du Parc. Décompte, quand c'est possible du nombre de formations sur l'éco-rénovation et du nombre de formations sur la restauration.

## **Contexte / Analyse**

Le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale possède un patrimoine bâti traditionnel rural des plus intéressants et encore bien préservé. Le territoire a candidaté avec la Communauté d'Agglomération du Boulonnais à l'appel à projets Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte, candidature qui a été retenue. La candidature vise, entre autre, à s'appuyer sur l'existant et donc ce patrimoine, pour le rendre thermiquement plus performant, sans le dénaturer. Ce patrimoine bâti rural est aujourd'hui menacé par le manque d'entretien, l'utilisation de techniques et de matériaux inadaptés et par la non prise en compte de l'intérêt patrimonial. Afin de le préserver, la mobilisation, la sensibilisation et la formation de tous les acteurs sont nécessaires, notamment pour la rénovation efficace de ce type de bâtiment. Le Parc naturel régional des Caps et Marais

d'Opale s'intéresse d'abord au patrimoine d'avant 1948 car, après cette date, les matériaux employés sont généralement plus industriels, standardisés et les constructions plus énergivores et moins respectueuses de l'environnement.

En 2013, 12 formations ont été proposées aux professionnels. Dans les deux ans à venir, il faudra proposer davantage de sessions de formations.

## Limites d'interprétation

Les partenaires ne peuvent fournir la provenance géographique des participants aux formations listées. Les formations peuvent avoir lieu hors du PNRCMO mais accueillir des personnes exerçant sur le territoire du Parc. Toutefois, nous limitons l'indicateur aux formations proposées en région.

## Résultats



Source : PNRCMO 2017

Sans objet

Fréquence de mise à jour :

(années)



# Pour en savoir plus

[Site de l'ADEME \(Agence De l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie\)](#)

Fiche mise à jour le : 22 décembre 2017

---

## **Nombre de participants aux actions de formation sur le patrimoine bâti destinées aux professionnels**

### **Description**

Cet indicateur précise le nombre de participants aux actions de formation mises en œuvre par le syndicat mixte du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, les communes et communautés de communes du territoire, les associations spécialisées ou organismes professionnels du Nord-Pas de Calais.

Il s'agit de formations sur l'éco-rénovation et/ou la restauration du patrimoine bâti ancien (avant 1948) à destination des professionnels (toutes personnes salariées : artisans, agents des collectivités, personnes en réinsertion) susceptibles d'exercer sur le territoire du Parc.

On entend par éco-rénovation le fait de rénover un bâtiment en l'adaptant aux nouvelles réglementations thermiques. Ainsi, les travaux ont lieu en tenant compte de l'environnement (bioclimatisme, intégration paysagère), de la provenance et mode de fabrication des matériaux employés (matériaux naturels à faible impact environnemental, ou adaptés aux problématiques des matériaux traditionnels), et en utilisant des énergies renouvelables pour rendre le bâtiment plus économe en ressources (chauffage, éclairage, eau, etc.).

On entend par restauration le fait de restaurer à l'identique ou en veillant à une certaine harmonie architecturale. Il s'agit de redonner à un bâtiment sa cohérence historique et architecturale en lien avec les caractères identitaires du territoire et son environnement. Si la restauration doit modifier l'usage du bâtiment, celle-ci se fera en respectant ces caractéristiques.

Somme du nombre de participants aux actions de formation (éco-rénovation et restauration) organisées en Nord-Pas de Calais et comptant des artisans et employés susceptible d'exercer sur le territoire du Parc.

## **Contexte / Analyse**

Le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale possède un patrimoine bâti traditionnel rural des plus intéressants et encore bien préservé. Ce patrimoine bâti rural est menacé par le manque d'entretien, l'utilisation de techniques et de matériaux inadaptés et par la non prise en compte de l'intérêt patrimonial. Afin de le préserver, la mobilisation, la sensibilisation et la formation de tous les acteurs sont nécessaires.

Le Parc s'intéresse principalement aux problématiques associées au patrimoine bâti d'avant 1948. En effet, après cette date les matériaux utilisés deviennent plus industriels, standardisés et les constructions plus énergivores et moins respectueuses de l'environnement.

En 2013, 74 professionnels ont été formés à l'éco-rénovation et/ou à la restauration du patrimoine bâti ancien. Dans les deux ans à venir, il faudra augmenter le nombre de professionnels formés afin de couvrir davantage la région Nord-Pas de Calais et de répondre correctement aux demandes croissantes des particuliers sur la rénovation de leur maison.

## Limites d'interprétation

Aucun des partenaires ne peut nous fournir la provenance géographique des participants aux formations listées. Les formations peuvent avoir lieu hors du PNR mais accueillir des personnes exerçant sur le territoire du PNR, toutefois, nous limitons l'indicateur aux formations proposées en région. Les formations proposées par le CNFPT ne sont pas prises en compte.

## Résultats



Source : Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale 2017

100 professionnels formés  
Fréquence de mise à jour :



(années)

## Pour en savoir plus

[Site de l'ADEME \(Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie\)](#)

Fiche mise à jour le : 22 décembre 2017

---

**Nombre de participants aux actions de sensibilisation destinées au grand public (forums, brèves, stages, actions pédagogiques, visites, etc.)**

## Description

Cet indicateur précise le nombre de participants aux actions de sensibilisation mises en œuvre par le syndicat mixte du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, les acteurs locaux, les associations spécialisées et les privés.

Il s'agit d'actions de sensibilisation (forums, soirées d'échanges, visites, stages...) sur l'éco-rénovation et/ou la restauration du patrimoine bâti ancien (avant 1948) réalisées

sur le territoire du Parc à destination du grand public (particuliers, élus, scolaires) habitant ou non le territoire du Parc.

On entend par éco-rénovation le fait de rénover un bâtiment en l'adaptant aux nouvelles réglementations thermiques. Ainsi, les travaux ont lieu en tenant compte de l'environnement (bioclimatisme, intégration paysagère), de la provenance et mode de fabrication des matériaux employés (matériaux naturels à faible impact environnemental, ou adaptés aux problématiques des matériaux traditionnels), et en utilisant des énergies renouvelables pour le rendre plus économe en ressources (chauffage, éclairage, eau, etc.).

On entend par restauration le fait de restaurer à l'identique ou en veillant à une certaine harmonie architecturale. Il s'agit de redonner à un bâtiment sa cohérence historique et architecturale en lien avec les caractères identitaires du territoire et son environnement. Si la restauration doit modifier l'usage du bâtiment, celle-ci se fera en respectant ces caractéristiques.

Somme du nombre de participants aux actions de sensibilisation sur l'éco-rénovation et ou la restauration organisées sur le territoire du Parc.

## **Contexte / Analyse**

Le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale possède un patrimoine bâti traditionnel rural des plus intéressants et encore bien préservé. Ce patrimoine bâti rural est menacé par le manque d'entretien, l'utilisation de techniques et de matériaux inadaptés et par la non prise en compte de l'intérêt patrimonial. Afin de le préserver, la mobilisation, la sensibilisation et la formation de tous les acteurs est nécessaire.



Nous nous intéressons au patrimoine d'avant 1948 car après cette date les matériaux utilisés étaient plus industriels, standardisés et les constructions plus énergivores et moins respectueuses de l'environnement.

## Limites d'interprétation

il existe une difficulté à préciser la provenance géographique des participants, même si la majorité vient probablement du territoire du PNR au vu de la communication engagée

## Résultats



Source : PNR CMO

sans objet

Fréquence de mise à jour :

(années)



## Pour en savoir plus

[Site de l'UNESCO \(Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture\)](#)

Fiche mise à jour le : 22 décembre 2017

---

# Nombre d'inventaires ou repérages du patrimoine bâti traditionnel effectués

## Description

Cet indicateur précise le nombre d'inventaires ou repérages du patrimoine bâti traditionnel effectués sur le territoire du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale.

Il porte principalement sur les études relatives au patrimoine bâti d'avant 1948, c'est-à-dire, construit avec des matériaux et des techniques traditionnels. Elles peuvent être exhaustives, dans le cadre de l'élaboration de documents d'urbanisme par exemple, ou thématiques, ciblant un type de patrimoine (ex. les moulins, le « petit » patrimoine bâti, etc.).

Ces inventaires ou repérages recensent les édifices dont les caractéristiques architecturales ont été peu modifiées, l'histoire de l'édifice pouvant alors facilement se lire.

Somme des inventaires réalisés sur le territoire du Parc naturel régional par le syndicat mixte ou ses partenaires ; Décompte du nombre de bâtiments peu dénaturés recensés.

## Contexte / Analyse

Le Parc naturel régional cherche à préserver le patrimoine bâti traditionnel qui contribue à la qualité paysagère de son

territoire. Et l'ancre dans un terroir et un environnement. Il cherche également à le faire évoluer, de la manière la plus respectueuse en analysant ce qui fait la spécificité architecturale de ces patrimoines. Les inventaires ou repérages du patrimoine bâti réalisés depuis de nombreuses années par le syndicat mixte du Parc ou ses partenaires permettent cette meilleure connaissance du patrimoine.

Dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme, ces données sont précieuses puisqu'elles forment le socle de la connaissance du patrimoine et de la réflexion sur son évolution.

A l'avenir, tout le territoire sera couvert par ce type de démarche qui permettront de cibler certains inventaires thématiques.

En 2013, 3 inventaires sont finalisés à l'échelle de 3 intercommunalités et 2 sont en cours.

## Résultats

Les inventaires réalisés par territoire sur le territoire du Parc.

<b>Année de réalisation</b>	<b>Titre</b>	<b>EPCI concernés</b>
<b>2001</b>	Inventaire du petit patrimoine bâti rural	Totalité du Parc
<b>2004</b>	Inventaire des moulins et ouvrages d'eau de la Liane	CCDS /CAB

<b>2009 / 2012 / 2013</b>	Inventaire du bâti à pans de bois torchis	CCDS / CCRAVH/ CCRA / CASO / CC3P
<b>2012</b>	Muret de pierre	CCT2C/ CAB
<b>2013</b>	Inventaire du bâti d'avant 1948 dans le cadre de l'élaboration des PLUI	CCDS / CAB/ CC3P / CCT2C/ CASO
<b>2014</b>	Inventaire du bâti d'avant 1948 dans le cadre de l'élaboration des PLUI	(CCDS / CAB / CC3P / CCT2C / CASO)

<p style="text-align: center;"><b>2015</b></p>	<p>Inventaire du bâti d'avant 1948 dans le cadre de l'élaboration des PLUI</p> <p>Inventaire des moulins sur les communes du marais audomarois : Saint-Omer, Longuenesse, Saint-Martin-au-Laërt, Arques, Blendecques, Campagne-lez-Wardrecques, Clairmarais, Hallines, Helfaut, Tatinghem, Wizernes, Salperwick, Eperlecques, Houlle, Moringhem, Moulle, Serques ; Tilques ; Wardrecques ; Bayenghem-les-Eperlecques, Mentque-Nortbécourt, Nordausques, Nort-Leulinghem, Tournehem-sur-la-Hem ; Zouafques sont venues agrandir le périmètre de la CAPS0. A celles-ci s'ajoutent les 3 communes du Nord, signataires de la Charte du Parc : Nieurlet, Noordpenne, Saint-Momelin.</p> <p>Inventaire des murets de pierre du Boulonnais (Audinghen, Audresselles, Ambleteuse, Bazinghen, Wimereux, Wimille, Escalles, Havelinghen, Audembert, Tardinghen, Beuvrequen et Offrethun)</p>	<p style="text-align: center;">(CCPL)</p> <p style="text-align: center;">(CAPS0)</p> <p style="text-align: center;">(CAB, Terre des 2 Caps)</p>
--	---	---

Source : PNRCMO 2013

Objectif : Inventaires architecturaux typologiques ou thématiques dans chaque PLU communal ou intercommunal

Fréquence de mise à jour :



(années)

## Pour en savoir plus

à préciser

Fiche mise à jour le : 22 décembre 2017

---

## Nombre de bâtiments présentant un intérêt architectural reconnu

### Description

Cet indicateur précise le nombre de bâtiments situés sur le territoire du Parc faisant l'objet d'une intégration dans la base Mérimée. On dénombre également les bâtiments qui, repérés dans le cadre des inventaires, justifie d'un intérêt architectural certain et sont donc susceptibles d'être reversés à la base de données Mérimée.

La base Architecture-Mérimée recense ces édifices et permet

une analyse plus fine accessible à tous.

La base Architecture-Mérimée, du nom de celui qui a commencé le recensement des ensembles architecturaux remarquables dès 1834, Prosper Mérimée, recense le **patrimoine monumental français** dans toute sa diversité : architecture religieuse, domestique, agricole, scolaire, militaire et industrielle. Quelques 180 000 notices, la compose aujourd'hui. Elle est mise à jour périodiquement.

Somme des fiches Mérimée existantes sur le territoire du Parc, précisant les nouvelles et les mises à jour.

## Contexte / Analyse

Le syndicat mixte du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale réalise des inventaires du patrimoine bâti traditionnel (<1948) de son territoire. Ces inventaires aident à révéler des édifices présentant une histoire riche et une architecture peu voire pas dénaturée. Ces inventaires peuvent être exhaustifs ou thématiques.

Une convention avec le service patrimoine culturel (Direction de la Culture) de la Région Nord-Pas de Calais est en cours de rédaction pour que le syndicat mixte du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale puisse reverser ce type de bâtiments au sein de la base Architecture-Mérimée. Cette convention permettra de mettre à jour les fiches existantes et d'en créer de nouvelles, avec l'appui méthodologique de ce service.

Sur le territoire du Parc, c'est principalement le patrimoine industriel qui a fait l'objet, dans les années 90 d'un reversement à la base de données Mérimée. A l'avenir, la base

Mérimée intégrera également le patrimoine rural traditionnel, en premier lieu, du patrimoine bâti à pans de bois et torchis.

## Limites d'interprétation

Le reversement des données dans la base de données Mérimée demande un travail plus fin d'analyse. Les données seront donc reversées seulement si un travail spécifique avec la Région sera réalisé (ex. du torchis).

## Résultats

Sur le territoire du Parc, 82 bâtiments ont déjà fait l'objet d'un reversement à la base Mérimée. En 2015, 102 bâtiments ont déjà fait l'objet d'un reversement à la base Mérimée.

Service patrimoine culturel (Direction de la Culture) de la Région Nord-Pas de Calais Pays d'Art et d'Histoire de Saint-Omer

Maisons Paysannes de France délégation du Pas-de-Calais

Yser Houck

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale

Inventaires architecturaux typologiques ou thématiques dans chaque PLU communal ou intercommunal

Fréquence de mise à jour :



(années)



# Pour en savoir plus

[Site d'Architecture et Patrimoine \(Base Mérimée\)](#)

Fiche mise à jour le : 22 décembre 2017

---

## Nombre de mesures de protection réglementaire en vigueur sur le territoire et localisation

### Description

Cet indicateur précise le nombre de bâtiments patrimoniaux faisant l'objet d'une mesure de sauvegarde :

- à l'échelle de la commune, qui mettrait en œuvre le permis de démolir ;
- dans les documents d'urbanisme au titre du L123-1-5-III-21°;
- au titre des Monuments Historiques (classement, inscription) ;
- intégrant une zone de protection réglementaire (secteur classé/inscrit, AVAP, etc.).

Cet indicateur révèle la qualité architecturale du bâti concerné, mais aussi la volonté des acteurs de la conserver, comme témoin d'une époque, d'un type constructif, etc.

Reprise, saisie et synthèse des données par commune.

# Contexte / Analyse

La majorité des communautés de communes du territoire vont élaborer des documents d'urbanisme à l'échelle de leur territoire avant la fin 2015. Ces documents d'urbanisme sont l'occasion de protéger des bâtiments, préalablement identifiés car révélateurs d'une certaine identité du territoire concerné. D'autres outils sont à la disposition des communes : le permis de démolir en est un exemple et permet de limiter les destructions de bâtiments patrimoniaux encore présents. Des bâtiments ou des zones peuvent également faire l'objet de mesures de protection réglementaire portées soit par l'Etat, soit par les collectivités. Ces procédures sont longues à mettre en œuvre mais sont les véritables garants d'une protection des bâtiments patrimoniaux et d'une évolution adaptée au territoire ainsi qu'aux nouveaux modes de vie. Ces mesures permettent d'accompagner et d'engager une évolution harmonieuse du patrimoine.

Pour que ces mesures à visée réglementaire soient comprises de tous, elles doivent, quand c'est possible, être accompagnées d'actions de sensibilisation envers les habitants : participer à la réalisation de repérage, en analyser le contenu, le valoriser, etc.

En 2013, alors que peu de bâtiment sur le territoire avait bénéficié d'une nouvelle mesure de protection depuis quelques années, un bâtiment en torchis à Doudeauville a été inscrit aux Monuments Historiques en 2013. Des procédures d'Aires de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine sont également en cours.

# Limites d'interprétation

Du fait du temps nécessaire à l'analyse du corpus des bâtiments repérés, il existe un décalage entre la réalisation des inventaires et leur intégration dans les bases de données nationales ou les Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux.

## Résultats

Nombre de mesures de protection réglementaire en vigueur sur le territoire :

	2013	2014	2015	2016
Protection Monuments Historiques	99	100	102	102
	2013	2014	2015	2016
Protection au titre des PLUI	537	537	999	999
En 2016	<b>Périmètres de protection</b>			
AVAP – Site patrimonial remarquable	1			
Secteurs sauvegardés	1			

Sources : Services territoriaux de l'architecture et du Patrimoine 62-59

Communautés de communes

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale

Sans objet

Fréquence de mise à jour :



(années)

Fiche mise à jour le : 22 décembre 2017